

REUNION REGIONALE DU CADRE INCLUSIF SUR LE BEPS POUR LES PAYS FRANCOPHONES



3 - 5 juillet 2017, Cotonou, Bénin

Résumé des discussions

La deuxième réunion régionale du Cadre inclusif sur le BEPS pour les pays francophones, organisée par l'OCDE en partenariat avec le Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) et le Pôle Stratégies de développement et finances publiques (initiative conjointe du PNUD et de la France), a eu lieu du 3 au 5 juillet 2017 à Cotonou (Bénin). Cette réunion était co-présidée par M. François Breitzer Mounzeo, Directeur de la réglementation et du contentieux à la Direction générale des impôts et des domaines de la République du Congo, et le Dr. Ilyass Sina D., Conseiller technique au suivi des réformes auprès du Ministre de l'Économie et des Finances du Bénin.

L'évènement a réuni 50 participants issus de 10 pays membres du CREDAF (Belgique, Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire, France, Mauritanie, République démocratique du Congo, République du Congo, Sénégal, Tchad et Togo), du Groupe de la Banque Mondiale, des entreprises, des syndicats, de la société civile et du monde universitaire. Des communications écrites du Comité consultatif de l'OCDE sur les entreprises et l'industrie (Business and Industry Advisory Group - BIAC), de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (Trade Union Advisory Group to the OECD - TUAC), et du BEPS Monitoring Group, dont les représentants n'ont pu être présents à la réunion, ont été remises aux participants.

Cette réunion régionale fait suite à la troisième réunion du Cadre Inclusif qui s'est tenue les 21 et 22 juin 2017 à Noordwijk aux Pays-Bas laquelle a permis aux pays membres d'examiner et d'approuver le premier rapport de suivi du Cadre inclusif, qui sera soumis aux Chefs d'État et de gouvernement du G20 lors de leur prochain sommet des 7 et 8 juillet 2017 à Hambourg, et d'approuver la publication aux fins de consultation publique des projets de rapports relatifs à l'attribution des bénéfices aux établissements stables et à la méthode transactionnelle de partage des bénéfices.

Dans leur discours d'ouverture M. Joël Darius Zadjihoue, Secrétaire général du Ministère de l'Économie et des Finances du Bénin, et M. Nicolas Yéoussi, Directeur général des impôts du Bénin, ont mis l'accent sur l'importance des travaux du Cadre inclusif sur le BEPS aux fins de l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement. De son côté, M. Ismaïla Diallo, Secrétaire général adjoint du CREDAF, a souligné l'importance des réunions régionales pour établir un cadre d'échanges d'expériences entre les pays membres du CREDAF concernant la mise en œuvre des mesures destinées à mieux lutter contre les pratiques d'évitement fiscal.

La réunion régionale a offert l'opportunité :

- d'informer les participants sur la gouvernance et le fonctionnement du Cadre Inclusif, notamment en ce qui concerne les processus d'examen par les pairs relatifs aux standards minimums du Projet BEPS ;
- de présenter les récents développements du Cadre Inclusif sur le BEPS et de la mise en œuvre des mesures issues du Projet BEPS en ce qui concerne notamment les prix de transfert et les conventions fiscales et permettre aux participants de partager leurs expériences et d'échanger sur les défis auxquels ils sont confrontés dans la mise en œuvre desdites mesures ;

- de présenter les différentes initiatives de l'OCDE en matière de renforcement des capacités des administrations fiscales des pays en développement (programme Inspecteurs des Impôts Sans Frontières ; programmes de jumelage ; programmes bilatéraux d'assistance technique ; programme des Relations Internationales ; etc.) ;
- d'échanger sur les travaux sur les boîtes à outils notamment celle relative aux difficultés d'accès aux données comparables pour les analyses de prix de transfert et sur les autres initiatives qui visent à fournir une réponse adaptée aux besoins des pays en développement ;
- de comprendre les priorités des pays membres du CREDAF et leurs attentes spécifiques en termes de renforcement des capacités et de formation ;
- de présenter la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (ci-après l'Instrument multilatéral), le processus qui a mené à son adoption, sa nature juridique, son fonctionnement, les étapes menant à sa signature et les différentes options qui s'offrent aux pays pour renforcer leurs conventions fiscales bilatérales.
- de permettre aux pays membres du CREDAF de partager leurs expériences en ce qui concerne les travaux préparatoires à la signature de l'Instrument multilatéral.

Principaux messages

- Les participants ont souligné la nécessité de sensibiliser les autorités politiques au plus haut niveau en vue de leur implication dans la mise en œuvre des mesures issues du Projet BEPS et ont proposé à cet effet que des actions concrètes à l'endroit des dirigeants des différents pays soient menées par les organisations régionales et internationales. Les représentants de l'OCDE ont indiqué à cet égard que le nouveau programme d'induction à l'intention des pays en développement membres du Cadre Inclusif comprend une visite de haut niveau de l'OCDE à l'endroit des ministres des finances aux fins de sensibilisation et d'élaboration d'une feuille de route spécifique à chaque pays pour la mise en œuvre des mesures BEPS.
- Les pays participants ont réaffirmé leur volonté d'adopter les mesures issues du Projet BEPS tout en soulignant la nécessité de prévoir des délais appropriés pour la mise en œuvre des standards minimums par les pays en développement. Quelques pays membres du CREDAF ont d'ores et déjà commencé à mettre en œuvre certaines mesures issues du Projet BEPS notamment les mesures relatives aux conventions fiscales à travers la signature de l'Instrument multilatéral mais également la déclaration pays par pays.
- Certains pays membres du CREDAF ont souligné leurs besoins d'assistance pour mettre en œuvre les mesures issues du Projet BEPS mais également pour les examens par les pairs. Ils se sont montrés très intéressés par les différentes initiatives de l'OCDE et d'autres organisations internationales pour renforcer les capacités des administrations fiscales des pays en développement, notamment les programmes de jumelage, les programmes d'induction à l'intention des pays en développement membres du Cadre Inclusif, les programmes bilatéraux d'assistance technique en matière de prix de transfert ainsi que l'initiative conjointe de l'OCDE et du PNUD 'Inspecteurs des impôts sans frontières'. Des pays ayant déjà bénéficié d'un programme bilatéral d'assistance technique et/ou du programme 'Inspecteurs des impôts sans frontières', tels le Sénégal et la Mauritanie, ont fait part de leurs expériences et souligné les gains qu'ils en ont retiré tant en termes de renforcement des capacités de leur administration fiscale que d'augmentation des recettes fiscales.

- Les pays participants ont mis en avant les avantages que leur procure leur participation aux travaux BEPS. Toutefois, certains pays ont regretté que la contribution annuelle au Cadre Inclusif soit trop élevée et ont sollicité à cet égard une cotisation moindre pour les pays en développement.
- Les représentants de la société civile ont souligné l'importance des travaux BEPS dans les pays en développement et ont fait part de leur souhait de continuer à être associés aux réunions régionales mais également d'être invités aux formations sur les thématiques BEPS qui sont dispensées aux administrations fiscales des pays en développement.
- Les représentants de l'OCDE ont rappelé que le principal objectif des boîtes à outils est d'assister les pays en développement dans la mise en œuvre des mesures permettant de mieux lutter contre l'érosion de la base d'imposition. Les participants ont manifesté un intérêt certain pour la boîte à outils portant sur les difficultés d'accès à des données comparables pour les analyses de prix de transfert, soulignant les difficultés auxquelles ils sont confrontés lors des contrôles fiscaux, et la manière dont cette boîte à outils pourrait leur permettre d'y faire face. Ils se sont également montrés très intéressés par la boîte à outils relative à la documentation des prix de transfert qui est en cours d'élaboration.
- Les pays membres du CREDAF ont souligné l'importance de l'Instrument multilatéral pour renforcer leurs conventions fiscales et notamment introduire les standards minimums relatifs à l'abus des conventions fiscales et à l'évitement artificiel du statut d'établissement stable, reconnaissant que l'Instrument multilatéral constituait le moyen le plus efficace pour mettre en œuvre lesdits standards.
- Les participants ont néanmoins regretté que l'Instrument multilatéral ne puisse être utilisé pour modifier les dispositions des conventions fiscales autres que celles relatives aux standards minimums, notant qu'ils attendaient avec impatience le développement de la boîte à outils relative à la négociation des conventions fiscales.
- Les participants ont mis en avant l'importance de la sensibilisation de leurs autorités politiques afin de mener à terme en temps voulu les préparatifs relatifs à la signature de l'Instrument multilatéral.

Conclusion

Cette réunion régionale a offert l'opportunité aux participants de prendre une part active aux discussions et de contribuer aux débats relatifs à la mise en œuvre des mesures issues du Projet BEPS, alimentant ainsi les travaux des différents groupes de travail du Comité des affaires fiscales en charge des travaux sur le Cadre Inclusif et les examens par les pairs.

Les pays membres du CREDAF ont fait part de leur vif souhait de poursuivre leurs échanges concernant la mise en œuvre des mesures issues du Projet BEPS, dans le cadre des réunions régionales, afin de mutualiser leurs expériences et réfléchir ensemble aux moyens à mettre en œuvre pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures dans leurs pays respectifs.